

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, au sujet de ce rappel au Règlement, puis-je demander au premier ministre s'il peut nous donner l'assurance que le ministère ou les ministères compris dans la présente mesure législative mais non mentionnés dans le projet de résolution, n'entraîneront pas de dépense supplémentaire.

**Le très hon. M. Pearson:** Oui, et le projet de loi renferme d'autres matières qui n'étaient pas mentionnées dans le projet de résolution pour la même raison; elles ne comportent nulle dépense de deniers publics en raison des changements recommandés dans le projet de loi.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, en soulevant la question, je n'exigeais pas de décision en ce moment. Je voulais simplement assurer mon droit de discuter cet aspect particulier de la chose et de participer au débat lors de la deuxième lecture afin de soulever le point et de déclarer pourquoi j'ai des doutes au sujet de l'attitude du gouvernement. Toutefois, je ne demandais pas à Votre Honneur de rendre une décision en ce moment.

**M. l'Orateur:** C'est ce que j'avais compris, lors du rappel au Règlement soulevé par le député de Peace-River. Je lui sais gré de ne pas exiger de décision à l'heure actuelle.

**L'hon. M. Starr:** Compte tenu des circonstances, monsieur l'Orateur, il me semble que le député de Peace-River devrait exposer dès maintenant les raisons de son rappel au Règlement, s'il veut en justifier le bien-fondé. Si vous rendez une décision sans en connaître les motifs, il pourrait y avoir équivoque.

**M. l'Orateur:** Sauf erreur, le député voudra peut-être invoquer le Règlement plus tard et, le cas échéant, la question sera mise à l'étude mais il n'a pas d'opinion à exprimer pour l'instant. Selon moi, nous devrions laisser le très honorable premier ministre poursuivre son exposé.

**Le très hon. M. Pearson:** Monsieur l'Orateur, j'espère ne pas enfreindre le Règlement en répétant que même si, de l'avis des juristes du ministère de la Justice et des membres du Conseil privé, la chose n'était pas indispensable, je comprends les doutes qu'a pu faire surgir le projet de résolution, qui semble exclure certaines questions incorporées dans le bill. Ces questions n'y figurent pas, mais je tiens à dire que les députés auront toute liberté de discuter sur tous les sujets du bill au cours de l'étude détaillée de ces divers articles.

[Le très hon. M. Pearson.]

• (3.20 p.m.)

Durant l'étude du projet de résolution, on a abordé certains points dont je devrais peut-être traiter. On s'est demandé si, au lieu d'un bill global, nous n'aurions pas dû présenter plusieurs bills, soit pour chacun des ministères envisagés. On aurait pu procéder de cette façon mais, malgré la proposition que le député de Carleton (M. Bell) s'est hasardé à formuler, il faudrait peut-être beaucoup plus de temps pour tenir un débat sur cinq ou six projets de résolutions, leur faire subir la deuxième lecture et les étudier à l'étape de l'examen en comité. Quoi qu'il en soit, un débat semblable sur le même sujet prendrait moins de temps, je crois, si nous étudions un bill de ce genre englobant tous les ministères en cause.

En ce qui concerne le point soulevé par le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) au sujet des modifications qu'il faudra peut-être apporter à cette mesure, je crois qu'il est tout aussi simple et commode, et peut-être même encore plus, d'apporter des modifications à un bill combiné que de modifier quatre ou cinq bills distincts. Toujours est-il qu'en disposant de la mesure de cette façon, nous pourrions apporter les modifications qui s'imposent dans l'avenir, au moyen d'une mesure législative ou, comme le cas se présentera peut-être plus souvent désormais, en prenant des dispositions en vertu de lois existantes sans qu'il soit nécessaire d'adopter de nouvelles mesures législatives.

Au cours de discussions antérieures, on a parlé du but de cette mesure et je crois qu'à certains égards, on ne l'a pas défini avec exactitude, surtout au sujet des raisons pour lesquelles nous avons présenté ces modifications profondes à l'organisation de l'exécutif du gouvernement. Comme nous l'avons dit, nous cherchons simplement à rendre le gouvernement plus efficace et plus facile d'adaptation aux circonstances changeantes. Je crois que si le Parlement l'a agréé cette mesure législative atteindra ce but. On a soutenu que si le Parlement accepte cette mesure législative, il s'ensuivra une augmentation du nombre des membres du cabinet, ce qui n'est pas à souhaiter parce que, déjà, certaines gens le jugent trop considérable. En ce qui a trait à ce bill précis, et aux mesures qui en découleront, il n'aura pas cette conséquence et le cabinet ne s'en trouvera pas agrandi pour l'instant.